

Les funérailles religieuses uniquement en cercle très restreint

Compte tenu des nouvelles mesures édictées aujourd'hui par les autorités, les évêques belges rappellent que les funérailles religieuses ne peuvent momentanément avoir lieu qu'en cercle très restreint. Cela signifie que seuls quelques proches parents pourront être présents dans l'église et à une distance suffisante les uns des autres.

Une seconde possibilité est de se limiter à une prière d'adieu au cimetière. Également en cercle très restreint.

Lorsque la pandémie aura pris fin, des célébrations de commémoration seront organisées lorsque l'église est disponible, pour toutes les personnes décédées durant la période où les mesures restrictives sont d'application pour lutter contre la pandémie de Corona.

La conférence épiscopale de Belgique

Le 18 mars 2020